



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

DAP 2
Silvina ALMEIDA

TABLEAU d'AVANCEMENT ADJAENES
--

- ADJAENES PRINCIPAL 2ème classe
- ADAJAENES PRINCIPAL 1ère classe

NOM PRENOM :

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Conformément aux articles 10-1 et 10-2 du décret n°2016-580 du 11 mai 2016, peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs de l'éducation nationale réunissant les conditions requises au 31 décembre 2020 :

- **Avancement au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe**

Les adjoints administratifs (échelle de rémunération C1) :

Avoir atteint au moins le 5^{ème} échelon de leur grade ET compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classée en catégorie C au plus tard au 31 décembre 2020.

- **Avancement au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe**

Les adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe (échelle de rémunération C2) :

Avoir atteint au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classée en catégorie C au plus tard au 31 décembre 2020.

Fiche individuelle de proposition Année 2020

Proposition d'inscription au grade de

ACADEMIE/ETABLISSEMENT : CRETEIL

Code RNE :

Nom d'usage :

Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Situation administrative ⁽¹⁾ :

	SITUATION AU 1 ^{er} janvier 2020	ANCIENNETE CUMULEE AU 31 décembre 2020
SERVICES PUBLICS		
CATEGORIE		
CORPS		
GRADE		
ECHELON		

- Modalités d'accès au grade actuel ⁽²⁾ :

<input type="checkbox"/> sans concours (PACTE, ERD, etc ...)	<input type="checkbox"/> TA	<input type="checkbox"/> EX PRO	<input type="checkbox"/> Concours/Intégration/ détachement
---	-----------------------------	---------------------------------	---

- **Admissibilité à des concours administratifs supérieurs (reçu à l'écrit mais non à l'oral)** ⁽²⁾ :

- Au concours secrétaire administratif ou autres concours de catégorie B ou A (3 fonctions publiques) :

INTERNE EXTERNE Académie(s) ou Ministère :

Session(s) :

(L'admissibilité doit concerner une session antérieure à la session 2019).

- **missions particulières** :

préciser si vous avez exercé **dans les 5 dernières années** des missions de maître d'apprentissage, tutorat de fonctionnaires stagiaires, membre de jury de concours, formateur à l'initiative de l'administration.

OUI NON

ET fournir obligatoirement tous les justificatifs

(1) Préciser : activité, congé parental, CLM (Congé Longue Maladie), CLD (Congé Longue Durée), temps partiel thérapeutique.

(2) Cocher la case correspondante

Emplois successifs depuis la nomination dans un établissement relevant de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur			
FONCTIONS	ETABLISSEMENT - UNITE - SERVICE	DUREE	
		DU	AU

Etat des services				
CORPS - CATEGORIES	POSITIONS	DUREE		ANCIENNETE TOTALE
		DU	AU	
Total général				

Rapport d'aptitude professionnelle

Nom et prénom de l'agent :

Le rapport d'aptitude professionnelle doit être établi avec le plus grand soin par l'autorité hiérarchique et se décliner en fonction des 4 items suivants :

Appréciation sur le parcours professionnel de l'agent :

Appréciation sur les activités actuelles de l'agent et l'étendue de ses missions et de ses responsabilités :

Appréciation de la contribution de l'agent à l'activité du service, du laboratoire ou toute autre structure :

Appréciation sur l'aptitude de l'agent : capacités d'adaptation à l'environnement, capacité au dialogue avec les partenaires :

. Appréciation Générale

Proposition du supérieur hiérarchique⁽¹⁾ : Très Favorable Favorable Défavorable

. Uniquement pour les candidats affectés dans le supérieur, ordre de classement, après avis de la commission paritaire d'établissement (CPE) : (ne pas classer des candidats avec la mention ex-aequo).

Vu et pris connaissance le :

Signature de l'agent :

Signature du président, du directeur, du chef d'établissement ou du recteur :

Date

(1) Cocher la case correspondante.